



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le deux décembre à 18 heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Jean-Pierre HÉRAULT, Mylène SABOURIN, Gérard LOUVET, Raymond PETIT, Annick NOURRY

Les conseillers municipaux : Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Michel BERTHELOT, Gilles COTTENCIN, Nathalie LAURENT, Maryse MARTIN, Annie MEREL, Maria METAIS.

Etaient absents : Cyril BECQUET, Christian BERARD, Edouardo CRUZ, Marcelle FRADE, Florence LE BOITE

Pouvoirs : Cyril BECQUET donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT

Florence LE BOITE donne pouvoir à Bruno BASCHET

Secrétaire : Annick NOURRY

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de la convocation : 28 Novembre 2016 **Date d'affichage :** 28 Novembre 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Madame Florence BARDOUX, nouveau membre du Conseil Municipal, en remplacement Madame Martine FILLION démissionnaire, et procède à son installation.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2016

Madame METAIS fait remarquer qu'elle avait demandé à ce qu'il soit précisé une note expliquant le refus de signature du compte-rendu du Conseil Municipal de Septembre, de la part des 4 membres de la liste d'opposition.

Monsieur le Maire ajoute que la phrase souhaitée par Madame METAIS avait été portée à la fin de la page des signatures du compte-rendu de Septembre.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 octobre 2016

2 – P.L.U : Intervention de Madame RIVIERE pour présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIVIERE.

De par la Loi, le Plan d'Occupation des Sols devient obsolète juridiquement au 27 mars 2017. Madame RIVIERE fait le point sur les différentes réunions de travail avec la Commission PLU et précise que d'autres réunions de travail vont être encore nécessaires, notamment le règlement.

3 – Débat sur le P.A.D.D :

Reprise par Madame RIVIERE des explications des différents textes législatifs à prendre en considération.

Les prochaines étapes sont :

- ▶ Une réunion avec les Personnes Publiques Associées (P.P.A) qui disposeront de 3 mois pour donner leur avis,
- ▶ L'enquête publique : un commissaire-enquêteur devrait être nommé après les vacances, par le Tribunal, en Octobre prochain. Des permanences seront assurées en mairie (3 ou 4) pour permettre aux administrés de venir le consulter. A la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur disposera d'un mois pour rendre son avis,
- ▶ Le document opposable à prendre en considération devrait être applicable fin 2017 sous réserve d'éventuelles modifications à apporter.

Madame RIVIERE propose, vu stade de finalisation du PADD, que la commune l'approuve dès ce soir.

Pour rappel, tel qu'annoncé dans la presse, sur le tableau lumineux d'information de la commune, dans le bulletin municipal : une réunion publique d'information a été prévue en Mairie SAMEDI 3 DECEMBRE 2016 de 10 h à 12 h.

Le cabinet RIVIERE-LETELLIER présentera et expliquera les différents enjeux du PADD.

Il répondra aux diverses questions soulevées par le public.

De même un cahier dit de « concertation » est à la disposition à l'accueil de la Mairie ou toute personne peut venir y noter ses différentes observations.

Un bilan de concertation aura lieu fin Mars. Les documents y afférents seront affichés en Mairie sous forme d'exposition. Copie de ces documents pourront être fournis sur clé USB, sur le site internet de la commune ainsi que le bulletin municipal.

Monsieur le Maire, ouï l'exposé de Madame RIVIERE terminé, propose l'approbation de la délibération prenant acte de la tenue obligatoire du débat du PADD.

Approbation à l'unanimité.

4 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing :

Compte tenu de la reprise de compétences nouvelles par la CCGVL à compter du 1er Janvier 2017, Monsieur le Maire explique qu'il est des compétences obligatoires et d'autres optionnelles.

Compétence optionnelle supplémentaire au 1^{er} janvier 2017:

- nouveaux équipements culturels et sportifs

Approbation à l'unanimité.

5 – Convention de mise à disposition d'un parking pour les cars de Transdev :

Monsieur le Maire rend compte des aménagements réalisés permettant le stationnement des cars, mieux adapté et sécurisé sur le parking dit « de la piscine ».

Les utilisateurs de ce parking sont très satisfaits.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition sous forme de bail à effet au 1er Janvier 2017 avec la société de transports Transdev de Nemours.

Monsieur le Maire a négocié avec la Sté Transdev un accord s'élevant à 100 € par car et par mois.

Approbation à l'unanimité.

6 – Adhésion de la commune de Moret Loing et Ovanne au SDESM :

Monsieur le Maire lit le courrier relatif à cette demande.

Monsieur LOUVET demande s'il serait possible que Veneux vienne s'intégrer à cette commune.

Monsieur le Maire répond que les discussions entre ces 2 communes vont bon train.

Approbation à l'unanimité.

7 – SAUR : Application de la Loi « Brottes » sur la législation des impayés et recouvrement :

Monsieur le Maire explique que cette Loi ne donne plus le droit de couper l'eau aux administrés qui ne payent pas leurs factures. De même il n'est plus possible de réduire le débit par une pastille.

Il est évident que les impayés pourraient fortement augmenter dans l'avenir. Malheureusement il faut envisager une dépense partagée entre la SAUR et la commune pour mise en place d'un fonds utile aux procédures de recouvrement par un service contentieux.

A titre indicatif, selon un taux de 2,3 % d'impayés en 2014, représentant 4 000 euros pour Egreville.

Dont pour la SAUR : 2400 € et pour la commune : 1700 €

Un coût supplémentaire d'environ 6 centimes d'euros serait à rajouter par M3.

(Exemple : pour 80 m³ = 5 € par an pour le foyer et au niveau de la commune d'Egreville pour 89 000 m³ = 5 300 € pour 2017).

Il convient de prévoir un avenant au contrat SAUR pour mise en place de ce fonds.

Monsieur LOUVET demande si les aléas des fuites sont à prendre en considération.

Monsieur BASCHET s'interroge pour les personnes qui n'ont pas l'assainissement.

Madame LAURENT demande ce qu'il en devient si les 5300 € ne sont pas atteints.

Monsieur BERTHELOT pense qu'il est évident que s'il n'y a aucun risque de coupure, les impayés vont considérablement augmenter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour :

- augmentation de 6 centimes
- création d'un fonds contentieux

8 – Tarifs Cantine et Périscolaire :

Monsieur le Maire communique les tarifs en vigueur.

CANTINE : Enfant : 3.74 € - Adulte : 5.47 €

Un tarif exceptionnel de 8.86 € a été précédemment établi prenant en compte le coût réel du repas fourni par le gestionnaire augmenté des charges (personnel, électricité, entretien.....)

Proposition pour 2017 : enfant 3.80 €

Monsieur le Maire précise que la capacité d'accueil cantine est de 100 enfants et que 95 enfants y déjeunent régulièrement.

PERISCOLAIRE : De 7 h à 8 h 30 : 3,74 €
De 7 h 45 à 8 h 30 : 1,91 €

De 16 h30 à 17h30 : 2,65 €

Et par ½ heure supplémentaire : 1,37 €

Monsieur le Maire donne les chiffres de fréquentation de la garderie.

15 à 20 enfants le soir et 6 à 8 le matin

NAP : prestation gratuite contrairement à la majorité des communes.

80 enfants soit 6 classes de 15 enfants en moyenne en élémentaire.

Les services de l'Etat versent une compensation pendant 2 ans et la commune compense le reste sur son budget.

Madame LAURENT demande qui est concerné par le tarif repas adulte.

Monsieur le Maire explique que les enseignants ne mangent plus à la cantine.

Il précise également que le tarif de 8.86 € a été appliqué une seule fois sur la période scolaire 2015/2016.

Il finit par être convenu que le tarif du périscolaire ne soit pas modifié.

En revanche, il paraît cohérent aux membres du Conseil de passer le prix du repas à 3.80 € au lieu de 3.74 €.

Résultat du vote :

Pour 12, Contre 3 (dont 1 pouvoir), Abstention 1

9 – Tarifs location Salle des Fêtes et matériel et mobilier :

Les tarifs de locations sont à redéfinir comme chaque année.

SALLE DES FETES :

► Pour les Egrevillois : 1 journée 350 € - 2 jours 420 € - 3 jours 630 €

► Pour le personnel communal tarif préférentiel 1 fois dans l'année

1 journée 200 € - 2 jours 250 € - 3 jours 375 €

► habitants extérieurs : 1 journée 520 € - 2 jours 670 € - 3 jours 1000 €

Caution : 800 €

Perte de clé : 390 €

Dégradations : obligation de fournir un devis

Monsieur BASCHET demande que lui soit précisée la fréquentation de la salle des fêtes.

Réponse : 4 locations payantes en 2016

Monsieur HERAULT complète la réponse en indiquant que la salle a pour vocation d'être mise à la disposition des associations locales.

Par ordre de priorité à la commune, aux écoles, puis aux associations selon les disponibilités restantes.

Madame LAURENT fait remarquer une grande fréquentation par le judo.

Monsieur LOUVET rajoute que la salle n'est disponible le vendredi qu'à partir de 22 h après le dernier cours de judo ce qui pose problème quant à la location pour les mariages.

Monsieur le Maire précise que le club fonctionne très bien et fait part des très bons résultats sportifs des jeunes.

Pour information, Madame SABOURIN rajoute que depuis plusieurs années la commune paye une participation à l'occupation du dojo de Lorrez-le-Bocage qui n'est pas du tout utilisé par le club de judo d'Egreville.

Monsieur le Maire rappelle qu'une âpre négociation, en 2014, a permis quelques assouplissements pour le vendredi soir.

Les cuisines refaites en 2014 ainsi que les normes obligatoires à venir ne seront jamais rentabilisées dans ces conditions.

Pour 2016, il rend compte d'une recette de 1 650 € pour les locations salle et matériel.

MATERIEL :

TENTE PVC : 1 journée : 150 € - 2 jours 230 € + 80 € par jour supplémentaire

Caution : 2 300 €

TABLES/BANCS : 4 € la table et 2 € le banc (½ tarif pour le personnel communal dans la limite d'une fois dans l'année à titre privé et sur demande écrite).

CAFETIERE : 30 € + caution 200 €

GRILLES ROUGES D'EXPOSITION : gratuit pour les associations même pour les associations d'autres communes, avec demande de réservation écrite et en fonction des dates de disponibilités.

Vote :

Pour : 15 – contre : 0 – abstention : 1

En raison du traitement à huis clos des sujets n°10 et 11, Monsieur la Maire demande à aborder les sujets n°12 et 13.

12 – Contrat collectif, CDG Assurance Groupe, sur les risques statutaires :

ASSURANCE :

Soit la Commune assure seule ces risques statutaires

Soit la commune met en concurrence plusieurs assureurs

Soit la commune participe à l'appel d'offre du CDG

Le Centre de gestion nous propose la reconduction du même assureur garantie SOFAXIS (anciennement la SOFCAP), filiale de la CNP.

Il donne pour détail un taux de 6,74 % x 17 agents CNRACL franchise de 15 jours,

De 1,10 % x 3 agents IRCANTEC franchise de 10 jours,

Sur le salaire brut + la NBI + le supplément familial + 60 % des charges patronales.

A titre d'information, la masse salariale représente 725 000 € et un taux d'absentéisme de 9 à 10 %.

Monsieur le Maire propose de conserver l'assurance choisi par le Centre de Gestion qui nous garantit sur les risques statutaires jusqu'au 31 décembre 2020.

Approbation à l'unanimité.

13 – Audit du Centre de Gestion sur les dossiers des agents :

Monsieur le Maire aborde un sujet très délicat avec beaucoup de réserve et demande le respect de la confidentialité de ses élus.

Suite à des anomalies relevées par le CDG sur le dossier ressources humaines de Madame BENOIST, un audit a été effectué.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le CDG a également relevé de nombreuses erreurs sur l'ensemble des dossiers des agents.

Depuis 2003, date d'embauche de la secrétaire générale, les carrières antérieures des agents n'ont pas été prises en compte.

Il est impératif de procéder à la reprise des dossiers de ces agents.

Temps estimé : 170 h de travail.

Coût estimé : 7 140 € TTC

Vote :

Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 3

Monsieur le Maire aborde aussi le sujet délicat de Madame Claire DUVEY.

Le dossier de demande de mise en surnombre établi par la Secrétaire Générale et l'avocat Maître VIGNOT, est entaché d'illégalité et rejeté pour vice de forme. Il avait fait l'objet d'un avis défavorable en première instance et aurait dû passer en 2^{ème} instance ce qui n'a pas été fait.

Il convient de réintégrer Madame Claire DUVEY et recommencer la procédure.

Monsieur le Maire précise avoir pris contact avec l'avocat de l'Union des Maires de Seine-et-Marne.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus que la secrétaire générale n'avait pas résilié l'assurance du tracteur Massey-Fergusson et qu'il a obtenu de notre assureur Groupama le reversement de 2 ans de cotisation.

Monsieur le Maire informe que lors de son assemblée générale, Madame Simone HUTIN a donné sa démission de Présidente de l'association Amitié Egrevilloise.

Monsieur le Maire annonce la pose de la plaque gravée au nom de Monsieur Pierre NIVARD pour le don fait à la commune, dans la Salle Louise Ménigault.

Monsieur le Maire remercie les personnes bénévoles, élus, agents au nom de la haute autorité de la Primaire de la Droite et du Centre, pour leur disponibilité des 20 et 27 novembre dernier.

Il rappelle que la Primaire de la Gauche aura lieu les 22 et 29 Janvier prochain.

A noter : Elections Présidentielles ; 23 Avril et 7 Mai 2017

Elections Législatives ; 11 et 18 Juin 2017

Vœux du Maire : Vendredi 13 Janvier 2017 à 18 h

Tour de table :

Monsieur HERAULT propose une réunion de Commission Etudes et Projets le mercredi 21 Décembre 2016 à 18 h 30 Salle Louise Ménigault.

Les travaux de la Maison Médicale sont lancés. Quelques modifications vont être à revoir avec l'architecte : déplacement d'une fenêtre, modification de la verrière pour ascenseur.

Monsieur le Maire annonce avoir obtenu la confirmation des subventions des dossiers montés début Août. Il indique le montant de 115 000 € obtenu de la Région Ile de France.

Total des subventions : 335 000 € soit 73 % de subventionnement.

Monsieur HERAULT a eu contact avec 1 kiné et 1 orthophoniste qui souhaitent intégrer l'équipe médicale.

Monsieur HERAULT propose de revoir le devenir de la « maison Poisson » prévoyant ainsi l'emplacement d'un parking à proximité de la Maison de santé.

Monsieur HERAULT termine en précisant que nos 2 docteurs ont pris un interne en formation.

Madame SABOURIN fait le rapport de la Commission Communication suite à la reprise totale du site internet de la commune. Une réunion est prévue Lundi 12 Décembre à 18 h en Mairie avec la Société MANDIBUL pour valider la maquette, répartir la façon de travailler sur le site. Elle remercie Monsieur BASCHET de son aide pour résilier l'hébergement de l'ancien site.

Madame SABOURIN informe de la tenue d'une commission Finances le Vendredi 16 Décembre à 18 h en Mairie.

Madame SABOURIN est inquiète quant à l'organisation de la Foire à la Volaille et de la suspicion de l'épidémie de grippe aviaire. Elle fait part de quelques modifications d'organisation. Elle demande à revoir également l'augmentation de la puissance électrique qui pose souvent problème.

Monsieur LOUVET annonce qu'il est allé constater une grosse fuite au groupe scolaire Massenet au niveau du raccordement des 2 bâtiments du fond. L'étanchéité est à revoir rapidement et Monsieur LOUVET va faire la demande de devis auprès d'une ou deux entreprises.

Monsieur LOUVET porte connaissance du contact avec le Cabinet MICHELON au sujet des devis de la SOCOTEC concernant la Salle des Fêtes.

La réfection de la toiture, les travaux d'isolation, de ventilation et de mises aux normes handicap et électrique s'élèveraient à 786 000 € TTC.

Ce dossier impactant fortement les finances futures de la commune, nécessite d'avoir une approche différente de celle proposée par Monsieur MICHELON.

Madame MARTIN informe qu'un panneau de signalisation est couché au croisement de la Route de la Borde et de la Route du Ruth. De même, dans le Bois du Parc, une plaque en béton est cassée (anciennes canalisations).

Monsieur BASCHET précise qu'il convient dans le futur règlement du PLU, de créer une servitude correspondant à l'installation de boîtiers (fibre optique) sur les façades des maisons. Demander au Cabinet RIVIERE-LETELLIER d'en tenir compte.

Monsieur BERTHELOT informe que les gros containers ont été définitivement retirés en raison des plaintes et problèmes souvent rencontrés.

Madame MEREL dresse le rapport du dernier Conseil d'Ecole.

L'effectif de la rentrée est constant.

Madame MEREL fait part d'un projet de P.E.A.C [Parcours Educatif Artistique Culturel] avec la participation du Musée Dufet Bourdelle et la Bibliothèque Municipale.

Madame MEREL informe de la modification des récréations en raison du plan Vigipirate.

Madame MEREL rapporte la demande des enseignants quant à l'utilisation prioritaire des espaces municipaux pour les activités du temps scolaire (salle des fêtes, aire de jeux...)

Madame MEREL annonce l'annulation du séjour de plusieurs jours en Vendée, en raison du coût estimé trop cher pour 7 ou 8 familles. La sortie sera remplacée par un stage de voile à Montargis.

Elle rappelle la venue du Père Noël pour le 15 Décembre prochain et annonce la Kermesse pour le 24 Juin 2017.

Monsieur PETIT se réjouit du versement d'une subvention du SDESM pour travaux d'éclairage public d'un montant de 14 507,43 € selon dépenses de 35 000 €.

Il précise que les équipements LED apportent 10 % de subvention supplémentaire.

Monsieur PETIT a fait faire un 1^{er} devis pour l'aménagement d'allées goudronnées au cimetière d'un montant 40 280 € TTC.

Monsieur le Maire termine par l'installation de Madame BARDOUX participant ainsi à son 1^{er} Conseil Municipal. Il lui demande de se présenter. Elle reçoit un chaleureux accueil des membres du Conseil.

Madame NOURRY dit que les décorations de Noël sont jolies et sympathiques.

Les personnes du public sont invitées à quitter la salle pour le traitement à huis clos des sujets suivants. Monsieur le Maire les en remercie et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 22 h 20 minutes.